

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE : TRESSERRE -66-

ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA 1^{ère} MODIFICATION DU PLU

SUR LA COMMUNE DE TRESSERRE -66-

CONCLUSIONS MOTIVEES **DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

De l'enquête publique effectuée par le commissaire enquêteur, portant sur :
La 1^{ère} modification du PLU sur la commune de Tresserre -66-.

Il ressort :

- que l'enquête publique a été réalisée conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur, applicables à cette catégorie d'enquêtes ;
- qu'elle s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et de manière légale,
- que le dossier soumis à l'enquête est complet et conforme aux prescriptions des articles R123-8 et L 1233-10 du code de l'environnement,
- cette modification ne changera en rien les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- que cette modification est compatible avec les orientations du SCOT
- cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale de la commune,
- cette modification ne réduit pas un espace boisé classé ou une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- que la modification ne comporte pas de graves risques de nuisances,
- que la modification du PLU ne présentera pas d'obstacle à l'intérêt paysager puisque ces secteurs ne présentent pas d'intérêt particulier,
- que le dossier d'enquête présenté au public comporte plusieurs oublis, ou manque de précisions comme l'ont fait ressortir les PPA notamment en matière d'eau potable ou d'assainissement
- que les demandes des personnes venues présenter leurs observations et des PPA seront prises en compte par la municipalité comme en fait foi le mémoire en réponse de la municipalité en date du 3 décembre 2019.
- que la municipalité de Tresserre se doit d'augmenter le nombre de résidents afin de conserver son école

En conséquence, le commissaire enquêteur émet un :

AVIS FAVORABLE

Au projet de la 1^{ère} modification du PLU de la commune de Tresserre -66-.

SOUS RESERVE QUE :

Le dossier d'enquête soit modifié, complété, mis à jour selon les remarques faites par les PPA à savoir sur les points suivants :

- sur la prise en compte du risque d'incendie par la création d'une piste périmétrale sur le secteur Camp Doutres et que ces éléments soient inscrits dans le règlement AOP mais aussi par la présence dans le dossier des documents relatifs au périmètre de débroussaillage,

-sur la disponibilité effective et pérenne de la ressource en eau potable sur la commune, car le dossier ne fait état pas de l'évaluation du rendement du réseau de distribution et sa conformité avec le SAGE,

-sur la capacité opérationnelle de la station d'épuration,

-sur le nombre exact de logements et leur nature prévus dans chacune des zones,

-sur les dispositions qui seront prises pour la création de la zone de circulation apaisée.

Ces précisions ne remettent aucunement en cause l'avis favorable que le commissaire enquêteur émet sur la modification N° 1 du PLU, mais il est à noter que ce dossier d'enquête n'apportait pas toutes les précisions souhaitées. Il est ainsi souhaitable qu'il soit complété d'une part et que les remarques des PPA ci-dessus soient prises en compte.

Fait et clos le 09 décembre 2019
Le commissaire enquêteur



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE TRESSERRE -66-

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU :

PRELABLE RELATIVE A UN PROJET DE LA 1ère MODIFICATION DU PLU
SUR LA COMMUNE DE TRESSERRE -66-.

INVENTAIRE DES PIECES

Numéro de pièce	Désignation des pièces
1	-Rapport de synthèse du commissaire enquêteur.
2	-Conclusions du commissaire enquêteur.
3	-Lettre de demande de désignation d'un commissaire enquêteur au T.A du 09/08/2019
4	-Désignation du commissaire enquêteur par le T.A sous N° E19000149/34 du 16/09/2019.
5	-Lettre de la présidente du TA au maire de Tresserre -66- l'informant de la désignation du C.E en date du 16/09/2019
6	-Arrêté N° 2019/128 en date du 25/09/2019 de Mr le Maire de Tresserre -66- prescrivant l'enquête Publique.
7	-Déclaration sur l'honneur du commissaire enquêteur relative adressée au président du T.A.
8	-Arrêté du conseil municipal de Tresserre sous N° 2019-029 en date du 17/04/2019 prescrivant la modification du PLU
9	-Nouvelle délibération du conseil municipal de Tresserre en date du 25/06/2019
10	-Mr le Préfet des Pyrénées Orientales à Perpignan-66-
11	-Lettre d'information de l'enquête publique à Mr le directeur de la DDTM à Perpignan-66-
12	-Lettre d'information de l'enquête publique Mr le Directeur Régional des Affaires Culturelles(DRAC) (Service régional de l'Archéologie) à Montpellier -34-
13	-Lettre d'information de l'enquête publique Mr le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) (Service territorial de l'architecture et du patrimoine) à Montpellier-34-
14	-Mr le Directeur de l'ARS à Perpignan- 66-
15	-Lettre d'information de l'enquête publique Mr le Directeur de la DREAL Occitanie à Montpellier -34-
16	-Mr le président du conseil régional Occitanie à Toulouse -31
17	-Mr le président du conseil départemental, à Perpignan -66-.
18	-Mr le président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) des P.O à Perpignan -66-.
19	-Mr le président de la chambre d'agriculture du Roussillon, à Perpignan -66-.
20	-Mr le président de la chambre des métiers à Perpignan -66-.
21	-Mr le président de l'EPCI chargé du SCOT Plaine-Roussillon-Association des maires et adjoints des P.O
22	-Mr le président de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) à Perpignan -66-.
23	-Mr le président du centre régional de la propriété forestière à Perpignan-66.
24	-Mr le président de la communauté de communes des Aspres à Thuir -66-
25	-Modèle de l' « Avis au Public » affiché.
26	-Dossier photographique des Avis d'enquête publique avec leur localisation sur un plan

27	-Première Insertion dans le journal « L'Indépendant » du 28/09/2019.
28	-Première Insertion dans le journal « Midi Libre » du 28/09/2019.
29	-Deuxième insertion dans le journal « L'Indépendant » du 23/10/2019
30	-Deuxième insertion dans le journal « Midi Libre » du 23/10/2019
31	-Page d'accueil sur le site internet de la commune de Tresserre.
32	-Certificat d'affichage du Maire de Tresserre -66-
33	-Délibération du conseil municipal en date du 10/03/2014 approuvant le PLU
34	-Observations de Mr le Préfet des P.O (DDTM) en date du 28/10/2019
35	-Observations de Mme la présidente du département en date du 06/09/2019
36	-Procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales reçues du public en date du 21 novembre 2019 Lettre réponse
37	-Lettre réponse de l'ARS en date du 10/09/2019
38	-Lettre réponse de l'INA en date du 29/08/2019
39	Lettre réponse du maire de Tresserre -66- aux questions posées par le public sur le registre d'enquête en date du 03/12/2019.
40	-Registre d'enquête publique avec trois (3) annexes.

NOMBRE TOTAL DE PIECES : 40

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR